

fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras
tél/fax : 03 21 51 72 26



Date de dépôt : 09/04/14

[Edito]

Après les dernières élections, « mouvement » chez les ministres !

Le SNUipp-FSU prend acte de la débâcle électorale de la majorité aux dernières municipales. La présidentielle avait soulevé un espoir de changement, notamment dans la profession, 22 mois plus tard, la déception vient lourdement de s'exprimer. Il s'agit bien de la politique d'austérité soutenue par les organisations dites « réformistes » qui est aujourd'hui clairement remise en cause.

Aujourd'hui, la nomination de Benoît Hamon comme nouveau ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être synonyme d'améliorations concrètes pour les Enseignants et l'Ecole.

Le SNUipp-FSU devrait être reçu rapidement par le nouveau ministre car de nombreux dossiers sont encore devant nous : le réexamen du dossier des rythmes scolaires, les programmes, la maternelle, la formation continue, l'amélioration des conditions d'exercice du métier, les salaires et les carrières des PE (ISAE...).

Pour que l'école puisse faire réussir tous les élèves, **il faudra bien y consacrer les moyens nécessaires et s'appuyer sur le professionnalisme des enseignants.**

Notre société ne peut pas faire l'économie de ses services publics et de sa fonction publique !

Cela commence par respecter **l'engagement des 60 000 postes.**

Aujourd'hui, les enseignants sont en attente :

- de reconnaissance passant par une augmentation significative de leur **salaire**
- de confiance avec l'arrêt des **contrôles tatillons**
- de **respect de leurs conditions d'exercice, de leur vie privée et de leurs droits**

Par exemple, **la mobilité est un droit de la fonction publique.** Le SNUipp-FSU l'a rappelé à tous les niveaux en cette période de mouvements départementaux.

Ce journal y est, en partie, consacré.



Dominique Dauchot
Secrétaire Départementale

[Sommaire]

page 1

► Edito

page 2

► Mouvement, agenda

page 3

► Formation, remplacement

page 4

► Magistère, formation

Encart : Fiche de suivi
mouvement

Mouvement : dates à retenir !

Du 11 au 21 avril : ouverture du serveur pour saisie des vœux (à noter: *permanence téléphonique « spécial mouvement » du SNUipp-FSU 62 le 21 avril, en plus des permanences habituelles*)

6 mai 2014 : Diffusion des accusés de réception

9 mai 2014 : Uniquement en cas d'anomalie, retour des accusés de réception corrigés et signés.

Du 9 au 30 mai : envoi des fiches de suivi mouvement et de la photocopie du récépissé des vœux au SNUipp-FSU 62

13 mai 2014 : Groupe de travail préparatoire (bonifications au titre du handicap et du rapprochement de conjoint)

30 mai : CAPD mouvement

Le SNUipp-FSU 62 a été le seul à dénoncer le report des opérations de carte scolaire ainsi que le report de l'ouverture du serveur mouvement pour des raisons uniquement électoralistes...

De plus, certains collègues participeront au mouvement sans connaître les nouveaux horaires de certaines écoles à la rentrée prochaine, ou n'auront pas connaissance de changements dans leur commune, ce qui est inacceptable !

Le mouvement, c'est pas pour maintenant...

Comme nous vous l'avions indiqué dans notre précédent journal, nous avons voté contre les règles du mouvement car nous contestons:

- les postes à profil ou profilés,
- le principe de l'extension des vœux, entraînant l'affectation à titre définitif des enseignants sur des postes qu'ils n'ont pas demandés (postes de titulaires départementaux ou TRZ)
- les postes bloqués,
- Un seul temps de saisie informatisée de vœux, ce qui ne permet pas d'assurer l'équité entre enseignants lors du 2ème temps du mouvement
- les critères kilométriques arbitraires dans l'attribution de bonifications...

[Le saviez-vous?]
Le droit à la mobilité est un droit statutaire de la fonction publique inscrit dans la loi Le Pors du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

« L'accès des fonctionnaires de l'Etat, des fonctionnaires territoriaux et des fonctionnaires hospitaliers aux deux autres fonctions publiques, ainsi que leur mobilité au sein de chacune de ces trois fonctions publiques, constituent des garanties fondamentales de leur carrière. »

C'est à Maurice Thorez, ministre communiste en 1946 dans le gouvernement de De Gaulle et Anicet Le Pors, ministre communiste dans le gouvernement de Pierre Mauroy de 1981 à 1983, que nous devons notre statut de fonctionnaire.

Réunions d'informations syndicales SNUipp-FSU 62

A partir de 9h00 :

16 Avril

MONTREUIL

Salle Gambetta Mairie

7 Mai

LE PORTEL

Salle Maurice Chevalier
Rue d'Outreau

14 Mai

FRUGES

Espace culturel F. Sagot
Rue de St Omer

21 Mai

BIACHE St VAAST :

salle maison des sociétés
place Henri Barbusse

4 Juin

LIEVIN :

Salle Amédée Voisin
Route d'Avion

4 Juin

AIRE SUR LA LYS :

Halle au beurre
grand' place

Stages syndicaux SNUipp-FSU 62

9 Mai

ARRAS

Stage Syndiqués

ESPE, Amphi J. Zay
Rue du temple

TOUTES LES MODALITES

sur

62.snuipp.fr

11 Juin

ARRAS

Stage retraités, retraitables

Maison des sociétés
Rue A. Briand

[A vos agendas]

Pourquoi des temps pleins et des demi-décharges bloqués cette année?

Deux promotions de stagiaires arriveront sur le terrain l'année prochaine:

- les lauréats du concours 2014 exceptionnel
- les lauréats du concours 2014 rénové



Année scolaire 2013– 2014

PES

Ils sont stagiaires et occupent les postes bloqués depuis la rentrée 2013.



Année 2014-2015

Titularisés en fin d'année scolaire, 2013–2014 ils seront T1.

M2

ils ont passé les écrits en juin 2013, et leurs oraux se déroulent courant avril 2014. Officiellement « contractuels », ils occupent actuellement des quarts de décharge de direction et sont étudiants à l'espe le reste de la semaine.

S'ils sont admis:



Ils seront stagiaires à plein temps sur le terrain et occuperont les postes bloqués. Aucun retour en formation n'est prévu pour eux. Ils entreront dans le métier à l'échelon 3.

M1

Ils sont en master. Ils ont effectué quelques stages sur le terrain et sont étudiants. Ils passeront les écrits et les oraux du concours rénové au 3ème trimestre.

S'ils sont admis:



Ils seront étudiants en M2 **ET** stagiaires. Ils occuperont les mi-temps de décharge de direction plus quelques temps partiels à 50%. Ils seront le reste du temps à l'Espe. Ils entreront dans le métier à l'échelon 1.

Nous avons rappelé à l'administration les mandats du SNUipp-FSU sur la formation initiale : l'entrée dans le métier doit être progressive (pas plus d'1/3 temps en responsabilité); elle doit avoir lieu sous forme de stages massés permettant le retour de la formation continue et non organisée sous forme de stage filé mettant en difficulté les stagiaires sur le terrain, occasionnant le blocage de postes préjudiciables aux titulaires et entraînant un surcroît de travail pour les équipes accueillant un stagiaire.

[Remplacement]

Des milliers d'heures de classe volées aux élèves du Pas de Calais, l'Inspecteur d'Académie est incapable de dire combien, la conscience professionnelle ne doit pas faire de nous des complices de ces dysfonctionnements.

Le SNUipp-FSU 62 met en ligne un compteur du nombre de jours de classe perdus.

Un reflexe : 62.snuipp.fr

Merci de remplir cette petite enquête à chaque fois qu'un professeur n'est pas remplacé dans votre école.

Cela prend 30 secondes ! **Non remplacements... il faut que ça cesse !!**

Temps partiels

De la transparence :

Le SNUipp-FSU 62 réclame de la transparence : cela passe par une véritable information aux collègues. Les collègues doivent être informés rapidement des suites de leur demande de temps partiel car ils ont besoin de s'organiser dans leur vie professionnelle et personnelle. **La demande de temps partiel ne doit pas aboutir à une dégradation des conditions de travail.**

De l'équité :

Chaque collègue qui demande un temps partiel doit pouvoir l'obtenir quel que soit le poste qu'il occupe. C'est un droit !

Le SNUipp-FSU 62 accompagnera les collègues et interviendra dans toutes les situations qui ne respecteraient pas ce droit.

Contactez-nous !

M@gistère, ç@ ne v@ p@s le f@ire !!

De nombreux collègues nous ont alerté sur les difficultés qu'ils rencontraient avec Magistère :

- chaque collègue qui se connecte peut voir qui est connecté : ce n'est pas normal ! Où est la **confidentialité** ?
- des collègues ne sont pas équipés ou ont une connexion internet peu performante. Par exemple : un collègue a déjà passé trois heures et n'en est arrivé qu'à 20 % de sa formation. Doit-il terminer cette formation et si oui, **sur quel temps** ?

Le SNUipp-FSU restera très vigilant à ce que le temps de service ne s'allonge pas encore par le biais de cet outil. De plus, **le SNUipp-FSU réclame depuis longtemps une prime d'équipement** (matériel informatique, connexion).

La formation ne doit pas se faire à nos frais !

- **les formateurs chargés d'accompagner ce dispositif doivent être mieux concertés, cette nouvelle charge de travail doit être prise en compte.**

Le SNUipp-FSU souhaite que soient clarifiés les objectifs de cette formation à distance ainsi que l'évaluation de ce dispositif. Il est important de savoir quels bénéfices les collègues pourront en tirer.

Le SNUipp-FSU rappelle que **la formation à distance ne peut se substituer à une formation en présentiel** permettant échanges et réflexions en équipe

Contactez-nous pour nous faire part des difficultés rencontrées et de vos attentes pour que nous puissions intervenir.

Se syndiquer au SNUipp en ligne, c'est maintenant possible.

Se syndiquer au SNUipp, une vraie bonne idée !

En quelques clics, vous pouvez aussi adhérer au SNUipp avec paiement par carte bancaire totalement sécurisé, pour tous ceux qui le souhaitent, l'adhésion "classique" par chèque ou prélèvement reste évidemment possible.

62.snuipp.fr



Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du SNUipp-FSU bimestriel prix 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot Rédaction : Alexandra Regniez Dehouck, Bernard Favril CPPAP 0415S07249 - ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras



SNUipp-FSU